

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 859

28 mars 2015

SOMMAIRE

Alpha Investor Services Management	41186	Boldam S.A.	41203
Alron 2000 S.A., SPF	41186	Bolly S.A.	41203
Ardian Battery S.C.S.	41187	Bond Property Holdings S.à r.l.	41193
Ardian Leasing S.C.S.	41188	Boutique Marianne Sàrl	41203
Ardian Pets S.C.S.	41188	Broomfield Properties, S.A.	41203
Arinso Luxembourg S.A.	41189	Bruneb S.A.	41204
Armorial Holdings Luxembourg S.A.	41189	Buba S.A.	41204
ARTforLUX S.à r.l.	41190	Castel Immobilier	41206
Asto Holding SPF S.A.	41190	CBO-HR Partners	41206
Auberge de l'Our	41191	China Designer Outlet Mall S.A.	41204
Auxey Investment S.A., SPF	41192	Citruz Intermediary S.à r.l.	41205
AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A. ..	41192	Classifieds Asia S.à r.l.	41205
AXA Redilion ManagementCo S.C.A.	41192	Constantine S.à r.l.	41205
Banif (Logistics) Holdco S.à r.l.	41192	Conversigest S.A.	41205
BAPI S.A.	41193	K&K Racing Sàrl	41222
Batten Sàrl	41193	Maj Invest Alternative	41225
Bazil S.A.	41193	Nanterre G S.à r.l.	41231
B & D Associés s.à r.l.	41192	Nomad S.A.	41228
BDO Audit	41194	Orza Lux S.à r.l.	41231
BDO Tax & Accounting	41195	Société pour la prévention et le finance- ment des risques par la réassurance	41232
Beekbaarimo S.A.	41197	SOUTHRAB INVESTMENTS	41230
Belma S.à r.l.	41197	The Bank of New York Mellon SA/NV, Lu- xembourg Branch	41230
BEMSO Ingenierie S.à r.l.	41199	Uniloc Luxembourg S.A.	41206
Bertinvest S.à r.l.	41199		
Black Screen S.à r.l.	41193		

Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 165.086.

—

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 mars 2014

Le 17 mars 2014 à 15 heures, les actionnaires de la S.A. Alpha Investor Services Management ont tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis 21, Rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de tous les administrateurs de la société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2015.

Les administrateurs sont concernés sont:

- Monsieur Christophe CIZEL né le 08/07/1961 à Saint Aignan (France)

demeurant 156, route de Thionville L-2610 Luxembourg

- Monsieur Charles HAMER né le 30/01/1948 à Luxembourg

demeurant 69, rue des Carrières L-1316 Luxembourg

- Monsieur Marc MARTIN né le 29/09/1950 à Marseille (France)

demeurant 10, rue du Loing 75014 Paris (France)

- Monsieur Karim SGHAIER né le 15/01/1975 à Thiais (France)

demeurant 124, Route du Golf 3963 Crans-Montana (Suisse)

- la société Alternative Investment Strategies Management

dont le siège est situé North 4 Beau Plan Business Park 21001 Pamplemousses (République de l'île Maurice), immatriculée au registre des sociétés de l'île Maurice sous le numéro 52718/C1/GBL représentée par Monsieur Eric Ambroise né le 08/07/1971 à Laxou (France)

demeurant North 4 Beau Plan Business Park 21001 Pamplemousses (République de l'île Maurice).

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

Signatures.

Référence de publication: 2015030957/29.

(150034216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Alron 2000 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.712.

—

L'AN DEUX MIL QUATORZE,

LE TRENTIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme ALRON 2000 S.A. - SPF, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81712, constituée sous la dénomination sociale ALRON 2000 S.A. suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 avril 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1008, page 48353 du 14 novembre 2001; acte modifié en date du 16 décembre 2010 par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 856, page 41063 du 29 avril 2011.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Geert DIRKX, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Eliane IRTHUM avec adresse professionnelle à 398, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg,

et l'Assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Geert DIRKX, prénommé.

Le Président expose:

I. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son représentant ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille cinq cent soixante-quinze (2.575) actions de la Société, chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.575.000) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que le détenteur de ces actions se reconnaît dûment convoqué à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'actionnaire unique représenté déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la dite assemblée.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société, pour des raisons économiques, à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent quarante-quatre mille euros (EUR 2.544.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.575.000,-) au montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par annulation de deux mille cinq cent quarante-quatre (2.544) actions et remboursement à l'actionnaire unique.

2) Modification conséquente de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts relatif au montant du capital social.

3) Divers

L'assemblée de l'actionnaire unique, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points portés à l'ordre jour, et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, pour des raisons économiques, de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent quarante-quatre mille euros (EUR 2.544.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.575.000,-) au montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) par annulation de 2.544 (deux mille cinq cent quarante-quatre) actions et par remboursement à l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique décide d'autoriser le conseil d'administration de la société à prendre toute action nécessaire pour le remboursement du montant de la réduction du capital conformément aux règles fixées dans les statuts de la société ainsi que conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Le notaire soussigné attire l'attention de l'actionnaire unique qu'un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3^{ème} alinéa de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'actionnaire unique décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-une (31) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-). »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. DIRKX, E. IRTHUM, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015030958/74.

(150034657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Ardian Battery S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 194.677.

—
Extrait fourni sur base de l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Nom du Partenariat: ARDIAN Battery S.C.S.

Forme juridique: Société en commandite simple

Nom des actionnaires à responsabilité illimitée: Ardian Co-Investment IV GP

But du Partenariat: L'objet de la Société est de réaliser un ou plusieurs investissements directs ou indirects au sein du portefeuille de la Société; ainsi que de mener à bien toutes les transactions directement ou indirectement liées aux investissements faits par la Société; ci-inclus l'administration, la gestion, le contrôle, le développement, l'optimisation et la réalisation de ces participations.

La Société peut entrer dans des transactions qui sont directement ou indirectement liées à son objet social; entre autres, des opérations commerciales, techniques, financières et autres.

Siège social du Partenariat: 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Nom de l'organe de gestion: Ardian Co-Investment IV GP (associé gérant commandité)

Pouvoir de l'organe de gestion: La Société sera engagée envers les tiers par la signature du seul organe de gestion ou par un ou plusieurs mandataires ad hoc auxquels l'organe de gestion peut déléguer une partie de son pouvoir.

Date de création: 6 février 2015

Date de maturité: 6 février 2025

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030961/25.

(150034477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Ardian Leasing S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 194.669.

Extrait fourni sur base de l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Nom du Partenariat: ARDIAN Leasing S.C.S.

Forme juridique: Société en commandite simple

Nom des actionnaires à responsabilité illimitée: Ardian Co-Investment IV GP

But du Partenariat: L'objet de la Société est de réaliser un ou plusieurs investissements directs ou indirects au sein du portefeuille de la Société; ainsi que de mener à bien toutes les transactions directement ou indirectement liées aux investissements faits par la Société; ci-inclus l'administration, la gestion, le contrôle, le développement, l'optimisation et la réalisation de ces participations.

La Société peut entrer dans des transactions qui sont directement ou indirectement liées à son objet social; entre autres, des opérations commerciales, techniques, financières et autres.

Siège social du Partenariat: 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Nom de l'organe de gestion: Ardian Co-Investment IV GP (l'associé gérant commandité)

Pouvoir de l'organe de gestion: La Société sera engagée envers les tiers par la signature du seul organe de gestion ou par un ou plusieurs mandataires ad hoc auxquels l'organe de gestion peut déléguer une partie de son pouvoir.

Date de création: 11 février 2015

Date de maturité: 11 février 2025

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030962/25.

(150034261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Ardian Pets S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 194.670.

Extrait fourni sur base de l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Nom du Partenariat: ARDIAN Pets S.C.S.

Forme juridique: Société en commandite simple

Nom des actionnaires à responsabilité illimitée: Ardian Co-Investment IV GP

But du Partenariat: L'objet de la Société est de réaliser un ou plusieurs investissements directs ou indirects au sein du portefeuille de la Société; ainsi que de mener à bien toutes les transactions directement ou indirectement liées aux investissements faits par la Société; ci-inclus l'administration, la gestion, le contrôle, le développement, l'optimisation et la réalisation de ces participations.

La Société peut entrer dans des transactions qui sont directement ou indirectement liées à son objet social; entre autres, des opérations commerciales, techniques, financières et autres.

Siège social du Partenariat: 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Nom de l'organe de gestion: Ardian Co-Investment IV GP (associé gérant commandité)

Pouvoir de l'organe de gestion: La Société sera engagée envers les tiers par la signature du seul organe de gestion ou par un ou plusieurs mandataires ad hoc auxquels l'organe de gestion peut déléguer une partie de son pouvoir.

Date de création: 6 février 2015

Date de maturité: 6 février 2025

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030963/25.

(150034476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Arinso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 60.115.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015030965/10.

(150034578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Armorial Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 190.141.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 4 février 2015

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique en date du 4 février 2015:

1- La démission de Madame Sylvie Lexa et de Madame Betty Ruimy de leur mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 4 février 2015;

2- Ensof Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 184.865, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 4 février 2015;

Monsieur Antoine Lam-Chok, né le 21 août 1965 à Port-Louis, Iles Maurice, ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé représentant permanent de Ensof Services S.à r.l., avec effet au 4 février 2015;

3- Elah External Management Services Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Road Town, Palm Grove House, 4th Floor, P.O. Box 438, VG1110 Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Companies Register sous le numéro 1719028, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 4 février 2015.

Monsieur Grégory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Lièges, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé représentant permanent de Elah External Management Services Ltd, avec effet au 4 février 2015.

4- Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015030967/29.

(150034463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

ARTforLUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 163.051.

—
Assemblée générale des associés du 27 novembre 2014

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 27 novembre 2014, que les propriétaires du capital de la société seront maintenant comme suit:

- Monsieur Salvatore LOTITO
(5, clos de Suzange F-57290 SEREMANGE-ERZANGE) 40 parts
- Monsieur Januario EVORA
(2, rue du Rhône F-57290 FAMECK) 40 parts
- Monsieur Nicolas LOTITO
(19, rue du Conroy F-57700 NEUFCHÉF) 20 parts

Luxembourg, ne varietur, le 27 novembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2015030968/18.

(150034298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Asto Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 181.776.

—
L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ASTO HOLDING SPF S.A.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181776, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 31 du 4 janvier 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Maître Aleksandra SAJKIEWICZ, avocate, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation volontaire de la Société;
 2. Nomination de M. Pierre-Yves MAGEROTTE en tant que liquidateur de la Société et approbation de la délégation des pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de la liquidation de la Société et notamment un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société;
 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société; et
 4. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la Société avec effet à partir de ce jour (la "Liquidation").

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, né le 30 août 1979 à Libramont-Chevigny (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

A cet égard, les actionnaires décident d'accorder au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la Liquidation et notamment avec les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés").

Il est également décidé par les actionnaires de la Société que le Liquidateur sera notamment investi des pouvoirs suivants:

- Il sera habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux actionnaires, en espèces, en numéraire ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation et à accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable des actionnaires;
- Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;
- Il peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits;
- Il peut librement déléguer une partie de ses pouvoirs, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires;
- Il disposera d'un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 février 2015. 2LAC/2015/3521. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015030969/80.

(150034882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Auberge de l'Our, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.352.

—
EXTRAIT

En date du 15 janvier 2015, Monsieur Daniel Schammel a démissionné de son poste de gérant technique de la Société avec effet immédiat.

En vertu d'une résolution de l'associé unique de la Société du 15 janvier 2015, Madame Fernande Wolter, gérant administratif de la Société, est nommée gérant technique de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015030972/16.

(150034562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Auxey Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030973/9.

(150034593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

AXA Redilion ManagementCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.843.

Les statuts coordonnés au 12 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030975/9.

(150034294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 169.487.

Les statuts coordonnés au 10 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030976/9.

(150034214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

B & D Associés s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstroos.

R.C.S. Luxembourg B 138.156.

Les statuts coordonnés au 13 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030978/9.

(150034377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Banif (Logistics) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.715.

Die koordinierte Satzung vom 10/02/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20/02/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015030979/12.

(150034646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Black Screen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.328.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg en date du 13 février 2015

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer, ad nutum, M. Brian O'CONNOR de son mandat en qualité de gérant de la Société avec effet au 3 février 2015 et de nommer M. Pauric DRUHAN, employé privé né le 17 août 1979 à Wexford (Irlande), demeurant professionnellement au 221-223, Lower Rathmines Road, Dublin 6 Rathmines (Irlande), en qualité de nouveau gérant de la Société avec au 3 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030981/14.

(150034344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Bond Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 25.020,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.701.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Jabir Chakib, avec adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Figen Eren, avec adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg de son mandat de gérant de classe A avec effet au 31 janvier 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030983/16.

(150034828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

BAPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 27, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 170.488.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030984/9.

(150034848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Batten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.878.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030986/10.

(150034404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Bazil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.012.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015030987/13.

(150034521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

BDO Audit, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.570.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BDO Audit, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 147570 («Société»), constituée suivant une assemblée d'approbation de scission tenue en date du 31 juillet 2009 par-devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1577 du 17 août 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 12 mars 2010 suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 867 du 27 avril 2010.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société est représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions ordinaires et par mille sept cent cinquante (1.750) actions privilégiées sans droit de vote, toutes sans désignation de valeur nominale. La désignation des actionnaires présents ou représenté à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
2. Dispositions transitoires.
3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
4. Modifications afférentes des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des votes exprimés par les actions disposant du droit de vote:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1^{er} janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3^{ème} jeudi du mois de mars à 16.00 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante aux articles 18 et 23:

« **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»;

« **Art. 23.** L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante. Chaque année, le trente septembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: C. GRUNDHEBER, P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015030988/77.

(150034510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.571.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BDO Tax & Accounting, avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 147571, («Société»), constituée suivant une assemblée d'approbation de scission tenue en date du 31 juillet 2009 par-devant Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1577 du 17 août 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 22 décembre 2011 suivant un acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C numéro 381 du 13 février 2012.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société est représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale. La désignation des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
2. Dispositions transitoires.
3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
4. Modifications afférentes des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1^{er} janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3^{ème} jeudi du mois de mars à 16.30 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante aux articles 18 et 23:

« **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»;

« **Art. 23.** L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante. Chaque année, le trente septembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: C. GRUNDHEBER, P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015030989/75.

(150034527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Beekbaarimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 février 2015

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur avec effet au 24 octobre 2014.

Est nommé administrateur, avec effet au 29 octobre 2014, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015030990/15.

(150034248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Belma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.362.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.274.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TRENTE DECEMBRE

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR BELMA, une fondation néerlandaise ayant son siège statutaire au 71 Haaksbergweg, 1101 BR Amsterdam Zuid-Oost, Pays-Bas et inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro 56627327, ici représentée par Monsieur Geert DIRKX, administrateur de sociétés, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Kirchberg (Autriche) le 29 décembre 2014

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La comparante, représentée comme dit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BELMA S.à r.l. ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 12.274, constituée sous la dénomination sociale «BELMA S.A.» suivant acte reçu par Maître Nicolas-Jean POOS, alors notaire résidant à Luxembourg en date du 26 août 1974, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 31 octobre 1974.

Que les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg en date du 08 août 2014, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2910, page 139671 du 14 octobre 2014.

Que le capital de la Société est fixé à neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 962.500,-) représenté par 3 850 (trois mille huit cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, libérées intégralement et souscrites entièrement par le comparant.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Annulation de la valeur nominale des parts sociales existantes
- 2) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 8.400.000,- (huit millions quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 962.500,- (neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros)

à EUR 9.362.500,- (neuf millions trois cent soixante-deux mille cinq cents euros) par émission de 33.600 (trente-trois mille six cents) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes,

3) Souscription et Libération en nature de l'augmentation de capital par l'apport des actions de la société FANTASY INVESTMENTS LIMITED.

4) Modification conséquente de l'article 5 des statuts relatif au montant du capital social

5) Divers

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Sur ce, l'associé unique représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire, d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 8.400.000,- (huit millions quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 962.500,- (neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros) à EUR 9.362.500,- (neuf millions trois cent soixante-deux mille cinq cents euros) par émission de 33.600 (trente-trois mille six cents) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, augmentation souscrite et libérée en nature comme suit, avec l'accord de l'associé unique existant qui a renoncé à son droit préférentiel de souscription:

Souscription - Paiement

Les apports en nature effectués sont les suivants:

1) Intervient alors Monsieur Johan Gerard DE JONG, demeurant à Ericalaan 19, 2920 Kalmthout, Belgique, ici représenté par Monsieur Geert DIRKX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Kirchberg (Autriche) le 29 décembre 2014

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

Qui déclare souscrire à 16.800 (seize mille huit cents) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par apport en nature

- de 4.275 (quatre mille deux cent soixante-quinze) actions remboursables préférentielles («redeemable preference shares») de la société FANTASY INVESTMENTS LIMITED, une société de l'île de Man ayant son siège social à PO Box 227, Clinch 's House, Lord Street, Douglas, IM99 1RZ, île de Man, enregistrée au registre de commerce sous le numéro 056768C, apport évalué à la somme de EUR 4.194.114 (quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatorze euros) et

- de 6 (six) actions ordinaires («ordinary shares») de la société FANTASY INVESTMENTS LIMITED, prénommée, apport évalué à la somme de EUR 5.886 (cinq mille huit cent quatre-vingt-six euros)

2) Intervient alors Monsieur Vincent Robert DE JONG, demeurant à Sint-Laureisstraat 69 Bus 03 01, 2018 Anvers, Belgique, ici représenté par Monsieur Geert DIRKX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Kirchberg (Autriche) le 29 décembre 2014

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

Qui déclare souscrire à 16.800 (seize mille huit cents) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par apport en nature

- de 4.275 (quatre mille deux cent soixante-quinze) actions remboursables préférentielles («redeemable preference shares») de la société FANTASY INVESTMENTS LIMITED, prénommée, apport évalué à la somme de EUR 4.194.114 (quatre millions cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatorze euros) et

- de 6 (six) actions ordinaires («ordinary shares») de la société FANTASY INVESTMENTS LIMITED, prénommée, apport évalué à la somme de EUR 5.886 (cinq mille huit cent quatre-vingt-six euros)

Effectivité de l'apport

La preuve des apports susmentionnés par Messieurs Johan Gerard DE JONG et Vincent Robert DE JONG a été rapportée au notaire instrumentant.

Les souscripteurs ont également déclaré que les apports sont libres de tout privilèges, dettes ou gages et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des apports à la Société.

L'évaluation des actions apportées dans le cadre de la présente augmentation de capital social a été réalisée sur base de la valeur nette corrigée de FANTASY INVESTMENTS LIMITED au 23 décembre 2014.

Une copie du rapport d'évaluation détaillé ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'associé unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf millions trois cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 9.362.500,-) représenté par trente-sept mille quatre cent cinquante (37.450,-) parts sociales sans indication de valeur nominale, libérées intégralement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, s'élève à environ EUR 4.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015030992/111.

(150034590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

BEMSO Ingenierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 133.180.

Les comptes annuels du 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030993/9.

(150034850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Bertinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 218, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 194.702.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le onze février,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bertrand BAUMGARTEN, chef d'entreprise, né le 17 novembre 1957 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-8010 STRASSEN, 218 Route d'Arlon,

2.- Madame Sophie TREIZE, sans état particulier, née le 28 décembre 1959 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-8010 STRASSEN, 218 Route d'Arlon,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La réalisation de tous types de prestations de services, y compris l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, le conseil en organisation, la réalisation d'études de marché au bénéfice de ses filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte,

La participation active à la conduite de la politique du groupe, à la gestion du réseau et au contrôle des filiales,

Toute activité liée à l'informatique et aux logiciels qui sont en relation avec ses filiales,

La Société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

Indirectement aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "BERTINVEST S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Strassen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Bertrand BAUMGARTEN, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Madame Sophie TREIZE, prénommée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille quatre cents euros (1.400.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des gérants est fixé à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Bertrand BAUMGARTEN, prénommé La Société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-8010 STRASSEN, 218, Route d'Arlon.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Hellange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Baumgarten, S. Treize, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 février 2015. GAC/2015/1361. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030994/174.

(150034935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Boldam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 78.954.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenu en date du 17 février 2015 que la société LuxGlobal Trust Services S.A., 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, Professionnel du Secteur Financier, est nommé dépositaire des actions au porteur de la société avec date effective au 17 février 2015 conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Référence de publication: 2015030999/12.

(150034302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Bolly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 74.846.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenu en date du 18 février 2015 que la société LuxGlobal Trust Services S.A., 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, Professionnel du Secteur Financier, est nommé dépositaire des actions au porteur de la société avec date effective au 18 février 2015 conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Référence de publication: 2015031000/12.

(150034308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Boutique Marianne Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 44, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.506.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Pour compte de Boutique Marianne Sàrl
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015031001/12.

(150034902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Broomfield Properties, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 124.672.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 4 février 2015

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique en date du 4 février 2015:

1- Le mandat de l'administrateur Ensof Services S.à r.l. viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

2- Monsieur Antoine Lam-Chok, né le 21 août 1965 à Port-Louis, Iles Maurice, ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé représentant permanent de Ensof Services S.à r.l., avec effet au 5 mars 2014;

3- Monsieur Adrian Braimer Jones, né le 16 septembre 1965 à Nairobi, Kenya, ayant son adresse professionnelle au 49, Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 4 février 2015;

4- Elah External Management Services Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Road Town, Palm Grove House, 4th Floor, P.O. Box 438, VG1110 Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Companies Register sous le numéro 1719028, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 4 février 2015.

Monsieur Grégory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Lièges, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé représentant permanent de Elah External Management Services Ltd, avec effet au 4 février 2015.

Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

5- la société Isis Group Services Ltd., une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Road Town, Palm Grove House, 4th Floor, P.O. Box 438, VG1110 Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Companies Register sous le numéro 1520049, elle-même représentée par Elah External Management Services, a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 28 août 2012.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015 pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015031004/34.

(150034503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Bruneb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 175.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015031005/13.

(150034179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Buba S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.012.

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet au 20 février 2015.

Il est porté à la connaissance du public qu'à compter du 20 février 2015, l'adresse professionnelle de l'administrateur unique Tornike KEBURIYA est 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015031007/12.

(150034685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration avec effet au 19 novembre 2014

La société à responsabilité limitée Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B103123, a été nommée comme dépositaire conformément à l'article 42 et à l'article 11bis, § 1^{er}, 3), d) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour China Designer Outlet Mall S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015031015/15.

(150034501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Citruz Intermediary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.745.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, M. Manish Desai et Mme. Figen Eren avec effet au 31 janvier 2015;
- De nommer M. Mark Hulbert, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle à 27 Knightsbridge, London SW1 7LY, Royaume-Uni et M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle à 2-4 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérants de la société avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citruz Intermediary S.à r.l.

Référence de publication: 2015031016/16.

(150034563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Classifieds Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.253.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015031017/12.

(150034189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Constantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.294.

—
Les statuts coordonnés au 24/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015031020/12.

(150034500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Conversigest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.770.

—
En application de l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous portons à la connaissance des tiers que nous dénonçons ce jour avec effet immédiat la convention d'agent domiciliataire signée le 21 décembre 2005 avec la société Conversigest inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 113770.

Par conséquent, le siège social de la société Conversigest n'est plus sis au 50 rue Basse, L-7307 Steinsel.

Etabli à Steinsel le 15 février 2015.

Aurea

Henri de Crouy-Chanel

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015031022/15.

(150034712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Castel Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 29.320.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 15 juin 2009 à Luxembourg

L'assemblée générale constate le renouvellement du mandat de Monsieur Patrick Castel comme administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2015.

Il peut engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015031025/14.

(150034454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

CBO-HR Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 174.587.

—
Extrait de la résolution du Gérant unique signée le 20 février 2015

Résolution

Le Gérant unique décide le transfert du siège social de la société du L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon au L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015031027/14.

(150034928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Uniloc Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.161.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of December at 6.30 p.m.,

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Uniloc Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 159.161 (the Company). The Company has been incorporated on January 26, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on May 20, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1072.

The articles of association of the Company have been amended the most recently on September 2, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on November 11, 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3328.

The Meeting was chaired by Me Cédric Bless, residing professionally in Luxembourg (the Chairman), who appoints Me Bernard Beerens, residing professionally in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The Meeting appointed Ms Teresa Nguyen, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer); the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting.

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they hold were indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present, the proxyholder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting were signed *in varietur* by all the appearing parties and will also remain attached to the present minutes to be filed together with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Shareholders had been duly convened to the Meeting by way of convening notices sent by registered mail on December 15, 2014.

II. It appeared from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that two million two hundred ninety-three thousand seven hundred fifty-three (2,293,753) shares, representing seventy-one point eighty-four per cent (71,81%) of all the voting shares of the Company having an issued share capital in an amount of fifty-five thousand one hundred fifty-two United States Dollars and sixty-eight cents (USD 55,152.68), were duly represented at this Meeting which was consequently regularly constituted and could validly deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. The agenda of the Meeting was worded as follows:

1. Acknowledgement, approval and to the extent necessary ratification of the Revenue Sharing and Note and Warrant Purchase Agreement

Acknowledgement, approval and to the extent necessary ratification of the entry by the Company into and its performance under that certain Revenue Sharing and Note and Warrant Purchase Agreement (the Revenue Sharing and Note and Warrant Purchase Agreement) to be entered into by and between inter alia the Company, Uniloc Corporation PTY Limited (Uniloc Aus), Uniloc USA, Inc. (Uniloc USA) and Fortress Credit Co LLC (Fortress) from time to time whereby the Company shall agree to issue to the purchasers under the Revenue Sharing and Note and Warrant Purchase Agreement (each a Purchaser and collectively the Purchasers) the Warrants (as defined below).

2. Acknowledgement, approval and to the extent necessary ratification of the Security Agreement, the Patent Security Agreement and the Guarantee Agreement

Acknowledgement that the obligations of the Company, Uniloc Aus and Uniloc USA under the Revenue Sharing and Note and Warrant Purchase Agreement shall be secured pursuant to inter alia, without limitation:

(a) that certain Security Agreement (the Security Agreement) to be entered into by and between inter alia the Company, Uniloc Aus and Uniloc USA as grantor (each a Grantor) and Fortress as collateral agent from time to time whereby each Grantor shall grant a security interest and continuing lien on all of the Grantor's right, title and interest in, to and under all personal property of the Grantor, in each case whether now owned or existing or hereafter acquired or arising and wherever located, including, without limitation,

- the following (all of which are hereinafter collectively referred to as the Collateral):
- the Patents;
- the existing license agreements set forth in the Revenue Sharing and Note and Warrant Purchase Agreement;
- the Commercial Tort Claims;
- to the extent not otherwise included above, all Collateral Support and Supporting Obligations relating to any of the foregoing; and
- to the extent not otherwise included above, all receivables, proceeds, products, accessions, rents and profits of or in respect of any of the foregoing;

(b) that certain Patent Security Agreement (the Patent Security Agreement) to perfect the secured parties' security interest in the Collateral pursuant to the Security Agreement; and

(c) that certain guarantee agreement (the Guarantee Agreement) to be entered into by and between inter alia the Company as guarantor and Fortress as collateral agent from time to time whereby the Company shall guarantee the due and punctual payment, discharge and full performance of all Guaranteed Obligations of Uniloc USA.

For the purpose of this section, Patents shall mean all intellectual property of the Company, whether registered in the United States or any other jurisdiction, all registrations and recordings thereof, including all re-examination certificates and all utility models, including registrations, recordings and pending applications, and all reissues, continuations, divisions, continuations-in-part, renewals, improvements or extensions thereof, and the inventions disclosed or claimed therein. Collateral Support shall mean all property (real or personal) assigned, hypothecated or otherwise securing any Collateral and shall include any security agreement or other agreement granting a lien or security interest in such real or personal property. Commercial Tort Claims shall mean all "commercial tort claims" as defined in Article 9 of the UCC that relate to the Patents or rights deriving from the Patents. Supporting Obligation shall mean all "supporting obligations" as defined in Article 9 of the UCC. Guaranteed Obligations shall mean all obligations of Uniloc USA under the senior secured notes to be issued by Uniloc USA to the Purchasers from time to time up to an aggregate amount of fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000.-) and the rights to participate to monetization revenues up to an aggregate amount of fifteen million United States Dollars (USD 15,000,000.-) in accordance with the Revenue Sharing and Note and Warrant Purchase Agreement.

3. Issuance of Warrants

(a) To the extent necessary, waiver, by the Shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issue of the Warrants (as defined below) and the Warrant Shares (as defined below); and

(b) Acknowledgement, approval and to the extent necessary ratification of (i) the issuance by the Company to the Purchasers (the Issue of the Warrants) from time to time of such number of warrants (the Warrants) allowing the Purchasers (the Warrant Holders) to subscribe for a maximum number of shares of the Company, without par value, representing, subject to and in accordance with the Company's articles of association (the Articles) as amended pursuant

to items 3. (h), (i) and (j) below, one point five percent (1.5%) of the fully diluted shares of the Company (the Warrants Shares) and exercisable during period of seven (7) years at an exercise price as determined in the Warrant Instrument (as defined below), to be governed by the terms and conditions of the warrant instrument that may be adopted by the Company from time to time (the Warrant Instrument), (ii) the Warrant Instrument and (iii) the subscription by the Warrant Holders for all the Warrants; and

(c) To the extent necessary, empowerment of and authorization to the Board to implement the Issue of the Warrants in accordance with and subject to the Warrant Instrument; and

(d) Acknowledgement that pursuant to the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on September 2, 2014 (the EGM), the Board has been authorized during a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the EGM in the Luxembourg official gazette to (a) increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital of the Company in accordance with the terms and conditions of the Articles and (b) withdraw, to the extent applicable, any pre-emptive subscription rights of the shareholders of the Company, with respect to the issuance by the Company of Investor Shares (as defined in the EGM); and

(e) After considering a special report of the Board (the Report), (i) decision that an amount of up to one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) of the authorized capital of the Company, as increased at the occasion of the EGM, be reserved to the issuance of the Warrant Shares to the Warrant Holders upon exercise of the Warrants and (ii) confirmation that the Board be authorized during a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the EGM in the Luxembourg official gazette to (a) increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital of the Company in accordance with the terms and conditions of the Articles and (b) withdraw, to the extent applicable, any pre-emptive subscription rights of the shareholders of the Company with respect to the issuance by the Company of the Warrant Shares; and

(f) Decision (i) to do or cause to be done all such acts and things as may be necessary to give effect to the exercise of any Warrants and the issuance of the Warrant Shares, including among others an undertaking to renew the authorized capital of article 6 of the Articles upon the expiry of the initial five (5) year period for a subsequent five (5) year period and to ratify any share capital increase made by the Board in accordance with the Articles and/or (ii) to undertake to increase the share capital of the Company and to issue such number of Warrant Shares upon exercise of the Warrants in accordance with and subject to the Warrant Instrument, it being understood that such Warrant Shares will be shares in registered form entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares of the Company, (iii) to undertake to increase the authorized capital of the Company pro rata to any subsequent share capital increase of the Company to authorize the Board to issue such number of Warrant Shares as described in item 3. (b) above, (iv) that, in case of a transfer of shares, to procure that the transferee shall, upon becoming a shareholder of the Company, abide by the same undertaking as per items 3. (f) (ii) and 3. (f) (iii) above and (v) to the extent necessary, that all acts and deeds taken prior to the date hereof in the name and on behalf of the Company to carry out the intent and accomplish the present resolution are hereby approved, adopted, ratified and confirmed and (vi) to refrain from taking any actions which could jeopardize the enforcement of the Warrants and the issue of the Warrants Shares in accordance with the terms and conditions of the Warrant Instrument; and

(g) Amendment to article 1 (Definitions) which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Affiliates	means, in relation to a person, all of that person's Subsidiaries, each Parent of which it is a Subsidiary and all other Subsidiaries of each such Parent and Affiliate means any one of them.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the management body (conseil d'administration) of the Company consisting of the Directors, if several Directors have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Uniloc Luxembourg S.A.
Company Law	means the Luxembourg company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Company's Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Competitor	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.6.1.
Director A	has the meaning ascribed to that term in article 14.3.
Director B	has the meaning ascribed to that term in article 14.3.
Directors	means the Director(s) A and the Director(s) B appointed as such by the General Meeting and Director means any of them.
Expert	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
Fair Value	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.

General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Infringer	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.6.1.
IPO	has the meaning ascribed to that term in article 6.1bis.
Legal Entity	has the meaning ascribed to that term in article 14.2.
Monetization Event	has the meaning ascribed to that term in article 6.1bis.
Notice to Shareholders	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.2.
Offered Price	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Offered Shares	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Other Shareholders	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.2.
Person	means any individual, trust, partnership, company, corporation, or other legal entity organized under the laws of any jurisdiction.
Purchase Price	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
Purchaser	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
RCS	means the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg).
Rejection Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.6.1.
Security Interest	has the meaning ascribed to that term in article 8.2.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders' Pre-emptive	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.2.
Period	
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company with no par value and Share means any of them.
Sole Director	means the sole director of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Subsidiary	means (i) a person of which another person (its Parent) has direct or indirect control or owns directly or indirectly more than fifty per cent. (50%) of the voting capital or similar right of ownership (and control for this purpose means the power to direct the management and policies of the person whether through the ownership of voting capital, by contract or otherwise), or (ii) a Person treated as a subsidiary in the financial statements of any other person (its Parent) pursuant to International Financial Reporting Standards.
Transfer	has the meaning ascribed to that term in article 8.2.
Transferee	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.1.
Transferor	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.1.
Transferor's Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Warrants	has the meaning ascribed to that term in article 6.1bis.
Warrant Shares	means the Shares to be issued to the holder(s) of the Warrants from time to time upon exercise thereof.

(h) Insertion of a new article 6.1bis after article 6.1 of the Articles which shall read as follows:

6.1bis Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, at any time after (i) the exercise of all Warrants outstanding to the holder(s) of the Warrants or to the transferee(s) of such Warrants, their affiliates and affiliated funds, and each of their respective successors and assigns (the Warrants), but prior to (ii) the consummation of any wide offering that constitutes a major monetization event such as but not limited to an initial public offering and/or sale of the shares in the Company, resulting in such shares being listed or traded on an internationally recognized securities exchange or automated quotation system or any similar (an IPO) (each a Monetization Event),

(a) the minimum subscription price of any new shares to be issued by the Company shall be the fair market value of such shares, and

(b) one point five percent (1.5%) of any new shares (except the Warrant Shares) to be issued by the Company, whether by a decision of the General Meeting or through Board action, shall be offered by priority to the holder(s) of the Warrants or, as the case may be, of the Warrant Shares at least thirty (30) days prior to such issuance.

For the avoidance of doubt, the above provision does not or ceases to apply to any issuance of new shares in the context of any Monetization Event such as but not limited to an IPO.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, at any time prior to the exercise of all Warrants, any increase of the issued share capital of the Company by a decision of its General Meeting may not take place without a

pro rata increase of the amount of the Company's unissued authorized capital and of the portion thereof reserved to the issuance of the Warrant Shares in accordance with article 6.3.

This article 6.1bis is for the benefit of the holder(s) of the Warrants from time to time only and may be waived by such holder(s) in writing.

(i) Subsequent amendment to article 6.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

6.3 The authorized capital is set at twenty thousand six hundred forty-eight United States Dollars and ten cents (USD 20,648.10). An amount of up to one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) of the authorized capital of the Company shall be reserved to the issuance of the Warrant Shares.

The Shareholders shall do or cause to be done all such acts and things as may be necessary to give effect to the exercise of any Warrants, including among others (i) by renewing the authorized capital of this article upon the expiry of the initial five (5) year period for another five (5) year period if there are warrants outstanding and (ii) by ratifying any share capital increase made by the Board in accordance with the Articles and/or by increasing the share capital of the Company by the issue of such number of shares without par value as may be required upon the exercise by the holder(s) of the Warrants from time to time. The Shareholders shall further refrain from taking any actions which could jeopardize the enforcement of the Warrants and/or negatively affect the issue of the Warrant Shares upon the exercise of the Warrants by their holder(s) from time to time;

(j) Subsequent amendment to article 6.7 of the Articles which shall henceforth read as follows:

6.7 Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to Shareholders in the proportion of the capital represented by their Shares pursuant to the Company Law (droit préférentiel de souscription) (the Statutory Pre-emptive Right). However, for a period of five (5) years from the Publication Date, subject to article 6.1bis, the Board is authorized to withdraw or restrict this Statutory Preemptive Right in relation to an increase of capital made within the limits of the authorized capital.

No provision contained in these Articles which are for the benefit of the holder(s) of the Warrants may be amended without the consent of a majority of such holder(s).

(k) Decision to create a register of Warrants of the Company (the Register of the Warrants) and to register the Issue of the Warrants in the Register of the Warrants and to empower and authorize any director of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the issued Warrants in the Register of the Warrants.

(l) Ratification of the appointment of Mrs Alexandra Lipinski-Hauck as Director B of the Company, in replacement of Mr. Carl Pivert, effective as of October 20, 2014 for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at June 30, 2014; Decision to reduce the number of board members of the Company from seven (7) to three (3) board members and acknowledgement and approval of the resignation of Mrs Virginia Strelen, Mrs Alexandra Lipinski-Hauck, Mr Erik-Jan Schoop, Mr Jean-Marc McLean as Directors B of the Company and designation of Mr Craig Etchegoyen, Director A of the Company, as new Director B of the Company with effect as of December 16, 2014.

IV. After consideration of the above, the Meeting has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Meeting resolves to acknowledge, approve and to the extent necessary ratify the entry by the Company into and its performance under that certain Revenue Sharing and Note and Warrant Purchase Agreement to be entered into by and between inter alia the Company, Uniloc Aus, Uniloc USA and Fortress from time to time whereby the Company shall agree to issue to the Purchasers the Warrants.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 2,063,753 shares

Voting against: 0 shares

Abstaining: 0 shares

Suspended: 230,000 shares

The First Resolution above was consequently adopted.

Second Resolution:

The Meeting resolves to acknowledge that the obligations of the Company, Uniloc Aus and Uniloc USA under the Revenue Sharing and Note and Warrant Purchase Agreement shall be secured pursuant to inter alia, without limitation:

(a) that certain Security Agreement whereby each Grantor shall grant a security interest and continuing lien on all of the Grantor's Collateral.

(b) that certain Patent Security Agreement to perfect the secured parties' security interest in the Collateral pursuant to the Security Agreement; and

(c) that certain Guarantee Agreement whereby the Company shall guarantee the due and punctual payment, discharge and full performance of all Guaranteed Obligations of Uniloc USA.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 2,063,753 shares

Voting against: 0 shares

Abstaining: 0 shares

Suspended: 230,000 shares

The Second Resolution above was consequently adopted

Third Resolution:

The Meeting resolves:

(a) to the extent necessary, to waive any of the Undersigned's preferential subscription rights in respect of the Issue of the Warrants and the Warrant Shares; and

(b) to acknowledge, approve and to the extent necessary ratify (i) the Issue of the Warrants by the Company to the Purchasers allowing the Warrant Holders to subscribe for the Warrants Shares and exercisable during period of seven (7) years at an exercise price as determined in the Warrant Instrument, to be governed by the Warrant Instrument, (ii) the Warrant Instrument and (iii) the subscription by the Warrant Holders for all the Warrants; and

(c) to the extent necessary, to empower and authorize the Board to implement the Issue of the Warrants in accordance with and subject to the Warrant Instrument; and

(d) to acknowledge that pursuant to the EGM, the Board has been authorized during a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the EGM in the Luxembourg official gazette to (a) increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital of the Company in accordance with the terms and conditions of the Articles and (b) withdraw, to the extent applicable, any pre-emptive subscription rights of the shareholders of the Company, with respect to the issuance by the Company of Investor Shares (as defined in the EGM); and

(e) after considering the Report, (i) that an amount of up to one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) of the authorized capital of the Company, as increased at the occasion of the EGM, be reserved to the issuance of the Warrant Shares to the Warrant Holders upon exercise of the Warrants and (ii) to confirm that the Board is authorized during a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the EGM in the Luxembourg official gazette to (a) increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital of the Company in accordance with the terms and conditions of the Articles and (b) withdraw, to the extent applicable, any pre-emptive subscription rights of the shareholders of the Company with respect to the issuance by the Company of the Warrant Shares; and

(f) (i) to do or cause to be done all such acts and things as may be necessary to give effect to the exercise of any Warrants and the issuance of the Warrant Shares, including among others an undertaking to renew the authorized capital of article 6 of the Articles upon the expiry of the initial five (5) year period for a subsequent five (5) year period and to ratify any share capital increase made by the Board in accordance with the Articles and/or (ii) to undertake to increase the share capital of the Company and to issue such number of Warrant Shares upon exercise of the Warrants in accordance with and subject to the Warrant Instrument, it being understood that such Warrant Shares will be shares in registered form entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares of the Company, (iii) to undertake to increase the authorized capital of the Company pro rata to any subsequent share capital increase of the Company to authorize the Board to issue such number of Warrant Shares as described in the Third Resolution (b) above, (iv) that, in case of a transfer of shares, to procure that the transferee shall, upon becoming a shareholder of the Company, abide by the same undertaking as per Third Resolution (f) (ii) and the Third Resolution (f) (iii) above and (v) to the extent necessary, that all acts and deeds taken prior to the date hereof in the name and on behalf of the Company to carry out the intent and accomplish the present resolution are hereby approved, adopted, ratified and confirmed and (vi) to refrain from taking any actions which could jeopardize the enforcement of the Warrants and the issue of the Warrants Shares in accordance with the terms and conditions of the Warrant Instrument; and

(g) to amend article 1 (Definitions) which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Affiliates	means, in relation to a person, all of that person's Subsidiaries, each Parent of which it is a Subsidiary and all other Subsidiaries of each such Parent and Affiliate means any one of them.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the management body (conseil d'administration) of the Company consisting of the Directors, if several Directors have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Uniloc Luxembourg S.A.

Company Law	means the Luxembourg company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Company's Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Competitor	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.6.1.
Director A	has the meaning ascribed to that term in article 14.3.
Director B	has the meaning ascribed to that term in article 14.3.
Directors	means the Director(s) A and the Director(s) B appointed as such by the General Meeting and Director means any of them.
Expert	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
Fair Value	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Infringer	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.6.1.
IPO	has the meaning ascribed to that term in article 6.1bis.
Legal Entity	has the meaning ascribed to that term in article 14.2.
Monetization Event	has the meaning ascribed to that term in article 6.1bis.
Notice to Shareholders	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.2.
Offered Price	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Offered Shares	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Other Shareholders	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.2.
Person	means any individual, trust, partnership, company, corporation, or other legal entity organized under the laws of any jurisdiction.
Purchase Price	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
Purchaser	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.3.
RCS	means the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg).
Rejection Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.6.1.
Security Interest	has the meaning ascribed to that term in article 8.2.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders' Pre-emptive	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.2.
Period	
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company with no par value and Share means any of them.
Sole Director	means the sole director of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of articles 39 and 40 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Subsidiary	means (i) a person of which another person (its Parent) has direct or indirect control or owns directly or indirectly more than fifty per cent. (50%) of the voting capital or similar right of ownership (and control for this purpose means the power to direct the management and policies of the person whether through the ownership of voting capital, by contract or otherwise), or (ii) a Person treated as a subsidiary in the financial statements of any other person (its Parent) pursuant to International Financial Reporting Standards.
Transfer	has the meaning ascribed to that term in article 8.2.
Transferee	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.1.
Transferor	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.1.
Transferor's Notice	has the meaning ascribed to that term in article 8.5.2.1.
Warrants	has the meaning ascribed to that term in article 6.1bis.
Warrant Shares	means the Shares to be issued to the holder(s) of the Warrants from time to time upon exercise thereof.

(h) to insert a new article 6.1bis after article 6.1 of the Articles which shall read as follows:

6.1bis Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, at any time after (i) the exercise of all Warrants outstanding to the holder(s) of the Warrants or to the transferee(s) of such Warrants, their affiliates and affiliated funds, and each of their respective successors and assigns (the Warrants), but prior to (ii) the consummation of any wide offering that constitutes a major monetization event such as but not limited to an initial public offering and/or sale of the shares in the Company, resulting in such shares being listed or traded on an internationally recognized securities exchange or automated quotation system or any similar (an IPO) (each a Monetization Event),

(a) the minimum subscription price of any new shares to be issued by the Company shall be the fair market value of such shares, and

(b) one point five percent (1.5%) of any new shares (except the Warrant Shares) to be issued by the Company, whether by a decision of the General Meeting or through Board action, shall be offered by priority to the holder(s) of the Warrants or, as the case may be, of the Warrant Shares at least thirty (30) days prior to such issuance.

For the avoidance of doubt, the above provision does not or ceases to apply to any issuance of new shares in the context of any Monetization Event such as but not limited to an IPO.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, at any time prior to the exercise of all Warrants, any increase of the issued share capital of the Company by a decision of its General Meeting may not take place without a pro rata increase of the amount of the Company's unissued authorized capital and of the portion thereof reserved to the issuance of the Warrant Shares in accordance with article 6.3.

This article 6.1bis is for the benefit of the holder(s) of the Warrants from time to time only and may be waived by such holder(s) in writing.

(i) to subsequently amend article 6.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

6.3 The authorized capital is set at twenty thousand six hundred forty-eight United States Dollars and ten cents (USD 20,648.10). An amount of up to one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) of the authorized capital of the Company shall be reserved to the issuance of the Warrant Shares.

The Shareholders shall do or cause to be done all such acts and things as may be necessary to give effect to the exercise of any Warrants, including among others (i) by renewing the authorized capital of this article upon the expiry of the initial five (5) year period for another five (5) year period if there are warrants outstanding and (ii) by ratifying any share capital increase made by the Board in accordance with the Articles and/or by increasing the share capital of the Company by the issue of such number of shares without par value as may be required upon the exercise by the holder(s) of the Warrants from time to time. The Shareholders shall further refrain from taking any actions which could jeopardize the enforcement of the Warrants and/or negatively affect the issue of the Warrant Shares upon the exercise of the Warrants by their holder(s) from time to time;

(j) to subsequently amend article 6.7 of the Articles which shall henceforth read as follows:

6.7 Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to Shareholders in the proportion of the capital represented by their Shares pursuant to the Company Law (droit préférentiel de souscription) (the Statutory Pre-emptive Right). However, for a period of five (5) years from the Publication Date, subject to article 6.1bis, the Board is authorized to withdraw or restrict this Statutory Preemptive Right in relation to an increase of capital made within the limits of the authorized capital.

No provision contained in these Articles which are for the benefit of the holder(s) of the Warrants may be amended without the consent of a majority of such holder(s).

(k) to create the Register of Warrants and to register the Issue of the Warrants in the Register of the Warrants and to empower and authorize any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the issued Warrants in the Register of the Warrants.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 2,063,753 shares

Voting against: 0 shares

Abstaining: 0 shares

Suspended: 230,000 shares

The Third Resolution above was consequently adopted.

Fourth Resolution:

The Meeting resolves to ratify the appointment of Mrs Alexandra Lipinski-Hauck as Director B of the Company, in replacement of Mr. Carl Pivert, effective as of October 20, 2014 for a period which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts as at June 30, 2014, to reduce the number of board members of the Company from seven (7) to three (3) board members and to acknowledge and approve the resignation of Mrs Virginia Strelen, Mrs Alexandra Lipinski-Hauck, Mr Erik-Jan Schoop, Mr Jean-Marc McLean as Directors B of the Company and the designation of Mr Craig Etchegoyen, Director A of the Company, as new Director B of the Company with effect as of December 16, 2014.

The Board is consequently composed as follows:

John Dennis, Director A;

Matthew McGovern, Director A;

Craig Etchegoyen, Director B.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favor: 2,063,753 shares

Voting against: 0 shares

Abstaining: 0 shares

Suspended: 230,000 shares

The First Resolution above was consequently

Costs and Expenses:

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname(s), name (s), civil status and residence, the appearing persons signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre à 18.30 heures,
par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Uniloc Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 159.161 (la Société). La Société a été constituée le 26 janvier 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 20 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1072.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 septembre 2014 suivant un acte du notaire soussigné, publié le 11 novembre 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3328.

L'Assemblée a été présidée par Maître Cédric Bless, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président), qui a nommé Me Bernard Beerens, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire (le Secrétaire).

L'Assemblée a nommé Madame Teresa Nguyen, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que scrutateur (le Scrutateur);

le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent étaient indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée signées ne varient par toutes les personnes comparantes resteront également annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les Actionnaires ont été valablement convoqués à l'Assemblée au moyen d'un avis de convocation envoyé par lettre recommandée le 15 décembre 2014.

II. Il ressort d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-trois (2.293.753) actions, représentant soixante-onze virgule quatre-vingt-quatre pourcent (71,84 %) des actions ayant un droit de vote de la Société ayant un capital social émis d'un montant de cinquante-cinq mille cent cinquante-deux Dollars des Etats-Unis et soixante-huit cents (USD 55.152,68), étaient dûment représentées à l'Assemblée laquelle était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour, tel que reproduit ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Prise d'acte, approbation et, pour autant que de besoin, ratification du Contrat d'Acquisition de Warrants et de Billets et de Partage des Recettes

Prise d'acte, approbation et, pour autant que de besoin, ratification de la conclusion par la Société, et de son exécution aux termes, d'un certain Contrat d'Acquisition de Warrants et de Billets et de Partage des Recettes (le Contrat d'Acquisition de Warrants et de Billets et de Partage des Recettes) devant être conclu par et entre, entre autres, la Société, Uniloc Corporation PTY Limited (Uniloc Aus), Uniloc USA, Inc. (Uniloc USA) et Fortress Credit Co LLP (Fortress), et en vertu duquel la Société accepte d'émettre aux acquéreurs (chacun un Acquéreur et collectivement les Acquéreurs) les Warrants (tel que défini ci-dessous).

2. Prise d'acte, approbation et, pour autant que de besoin, ratification du Contrat de Sûreté, du Contrat de Sûreté sur les Brevets et du Contrat de Garantie

Prise d'acte que les obligations de la Société, Uniloc Aus, et Uniloc USA en vertu du Contrat d'Acquisition de Warrants et de Billets et de Partage des Recettes seront garanties, entre autres et sans limitation, par:

(a) un certain Contrat de Sûreté (le Contrat de Sûreté) devant être conclu par et entre, entre autres, la Société, Uniloc Aus et Uniloc USA en tant que constituants (chacun un Constituant) et Fortress en tant qu'agent de garantie de temps à autre en vertu duquel chaque Constituant devra accorder une sûreté réelle et un privilège continu sur l'ensemble des droits, titres et intérêts dans, relatifs à, et en vertu de tous les biens personnels du Constituant, dans tous les cas, qu'ils soient détenus ou existants à ce jour ou naissant par la suite et peu importe où ils sont localisés, y compris, sans limitation, ce qui suit (étant tous désignés collectivement ci-après la Garantie):

- les Brevets;
- les contrats de licence existants indiqués dans le Contrat d'Acquisition de Warrants et de Billets et de Partage des Recettes;
- les Réclamations Commerciales;
- dans la mesure où elles ne sont pas incluses dans ce qui précède, toutes les Conventions de Soutien des Sûretés et Obligations de Soutien se rapportant à tout ce qui précède; et
- dans la mesure où elles ne sont pas incluses dans ce qui précède, toutes les créances, revenus, produits, adhésions, loyers et bénéfices provenant de ou se rapportant à tout ce qui précède;

(b) un certain Contrat de Sûreté sur les Brevets (le Contrat de Sûreté sur les Brevets) pour rendre les sûretés opposables dans la Garantie en vertu du Contrat de Sûreté; et

(c) un certain contrat de garantie (le Contrat de Garantie) devant être conclu par et entre, entre autres, la Société en tant que garant et Fortress en tant qu'agent de garantie de temps à autre en vertu duquel la Société doit garantir le paiement exigible et ponctuel, la décharge et l'entière performance de toutes les Obligations Garanties de Uniloc USA.

Pour les besoins de cette section, Brevets signifie toutes les propriétés intellectuelles de la Société, qu'elles soient inscrites aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction, tous les enregistrements et mises à jour de ces Brevets, y compris tous les certificats de réexamen et tous les modèles d'utilité, y compris les enregistrements, mises à jour et demandes de brevet en cours, ainsi que toute redélivrance, continuation, division, continuation partielle, renouvellement, amélioration ou extension de ces Brevets, de même que les inventions mentionnées ou revendiquées dans ces Brevets. Convention de Soutien des Sûretés signifie toute propriété (personnelle ou immobilière).. transférée, hypothéquée ou sécurisant de toute autre manière toute Garantie et inclut tout contrat de sûreté ou autre contrat accordant un privilège ou une sûreté dans cette propriété personnelle ou immobilière. Réclamations Commerciales signifie toutes les «réclamations commerciales» telles que définies à l'article 9 du Code de Commerce Uniforme. Obligations Garanties signifie toutes les obligations de Uniloc USA en vertu des billets garantis de premier rang devant être émis par Uniloc USA aux Acquéreurs de temps à autre à hauteur d'un montant total de quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 15.000.000,-) et les droits de participer aux revenus de la monétisation à hauteur d'un montant total de quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 15.000.000,-) conformément au Contrat d'Acquisition de Warrants et de Billets et de Partage des Recettes.

3. Emission de Warrants

(a) Pour autant que de besoin, renonciation par les Actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription en relation avec l'Emission des Warrants (tel que défini ci-dessous) et les Actions de Warrants (tel que défini ci-dessous); et

(b) Prise d'acte, approbation et, pour autant que de besoin, ratification de (i) l'émission par la Société aux Acquéreurs (l'Emission de Warrants) de temps à autre du nombre de warrants (les Warrants) permettant aux Acquéreurs (les Détenteurs de Warrants) de souscrire à un nombre maximum d'actions de la Société, sans valeur nominale, représentant, sous réserve de et conformément aux statuts de la Société (les Statuts) tels que modifiés en vertu des points 3.(h), (i) et (j) ci-dessous, un virgule cinq pour cent (1,5%) des actions entièrement diluées de la Société (les Actions de Warrants) et exerçables pendant une période de sept (7) ans à un prix d'exercice tel que déterminé dans l'Instrument des Warrants (l'Instrument des Warrants), (ii) l'Instrument des Warrants et (iii) de la souscription par les Détenteurs de Warrants de tous les Warrants; et

(c) Pour autant que de besoin, pouvoir et autorité donnés au Conseil pour procéder à l'Emission des Warrants conformément à et sous réserve de l'Instrument des Warrants; et

(d) Prise d'acte qu'en vertu de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 2 septembre 2014 (l'AGE), le Conseil a été autorisé pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'AGE au journal officiel du Luxembourg, à (a) augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de la Société conformément aux termes et conditions des Statuts et (b) supprimer à cet égard, dans la mesure légalement requise, tout droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société en relation avec l'émission par la Société des Actions de l'Investisseur (tel que défini dans l'AGE); et

(e) Après avoir examiné un rapport spécial du Conseil (le Rapport), (i) décision qu'un montant maximum de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) du capital autorisé de la Société, tel qu'augmenté à l'occasion de l'AGE, sera réservé à l'émission des Actions de Warrants aux Détenteurs de Warrants au moment de l'exercice des Warrants et (ii) confirmation que le Conseil est autorisé pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'AGE au journal officiel du Luxembourg, à (a) augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les

limites du capital autorisé de la Société conformément aux termes et conditions des Statuts et (b) supprimer à cet égard, dans la mesure légalement requise, tout droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société en relation avec l'émission par la Société des Actions de Warrants; et

(f) Décision (i) de faire ou faire faire tous actes ou toutes choses nécessaires afin de donner effet à l'exercice de tout Warrant et à l'émission des Actions de Warrants, y compris, entre autres un engagement de renouveler le capital autorisé de l'article 6 des Statuts à l'expiration de la période initiale de cinq (5) ans pour une période supplémentaire de cinq (5) ans et de ratifier toute augmentation du capital social effectuée par le Conseil conformément aux Statuts et/ou (ii) de s'engager à augmenter le capital social de la Société et d'émettre un nombre d'Actions de Warrants au moment de l'exercice des Warrants conformément à et sous réserve de l'Instrument des Warrants, étant entendu que ces Actions de Warrants seront des actions nominatives accordant à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation, (iii) de s'engager à augmenter le capital autorisé de la Société proportionnellement à toute augmentation du capital social subséquente pour autoriser le Conseil à émettre un nombre d'Actions de Warrants tel que décrit au point 3.(b) ci-dessus, (iv) dans le cas d'une cession d'actions, de faire en sorte que le cessionnaire, lorsqu'il deviendra un actionnaire de la Société, soit soumis aux mêmes engagements en vertu des points 3.(f) (ii) et 3. (f) (iii) ci-dessus et (v) pour autant que de besoin, que tous les actes et actes notariés passés avant la date des présentes au nom et pour le compte de la Société en vue de mettre en oeuvre la présente résolution sont par la présente approuvés, adoptés, ratifiés et confirmés et (vi) de s'abstenir d'entreprendre toute action qui pourrait nuire aux Warrants et à l'émission des Actions de Warrants conformément aux termes et conditions de l'Instrument des Warrants; et

(g) Modification de l'article 1 (Définitions) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions. En cas d'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne le prévoie autrement, les termes suivant auront la signification suivante:

Acheteur	a le sens donné à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Actionnaires	signifie les personnes nommées dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs d'Actions de temps à autre et Actionnaire signifie n'importe lequel d'entre eux.
Actionnaire Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Actions de temps à autre.
Actions	signifie les actions sous la forme nominative dans le capital de la Société sans valeur nominale et Action signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actions Offertes	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
Actions de Warrants	signifie les Actions devant être émises au(x) détenteur(s) de Warrants de temps à autre au moment de leur exercice.
Administrateur A	a le sens attribué à ce terme à l'article 14.3.
Administrateur B	a le sens attribué à ce terme à l'article 14.3.
Administrateur Unique	signifie l'administrateur unique de la Société.
Administrateurs	signifie l'/les Administrateur(s) A et l'/les Administrateur(s) B nommé(s) comme tels par l'Assemblée Générale et Administrateur signifie n'importe lequel d'entre eux.
Affiliés	signifie, en relation à toute personne, toutes les Filiales de cette personne, toute Parente dont elle est Filiale et toutes autres Filiales de ce même Parent et Affilié signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Autres Actionnaires	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.2.
Avis aux Actionnaires	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.2.
Avis de la Société	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
Avis de Rejet	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.6.1.
Cédant	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.1.
Cession	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.2.
Cessionnaire	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.1.
Concurrent	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.6.1.
Conseil	signifie le conseil d'administration de la Société constitué par les Administrateurs, si plusieurs Administrateurs ont été nommés.
Contrefacteur	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.6.1.
Événement de Monétisation	a le sens attribué à ce terme à l'article 6.1bis.
Expert	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.3.
IPO	a le sens attribué à ce terme à l'article 6.1bis.

Filiale	signifie (i) une personne dans laquelle une autre personne (sa Parente) possède le contrôle direct ou indirect ou détient directement ou indirectement plus de cinquante pourcent (50%) des droits de votes ou droit de propriété similaire (et contrôle, dans ce contexte, signifie le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de la personne soit à travers la détention de droits de vote, par contrat ou par d'autre moyen), ou (ii) une Personne traitée comme une filiale dans les bilans financiers de toute autre personne (sa Parente) conformément aux Normes Internationales en matière d'Information Financière.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.
Juste Valeur	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Période de Prémption des Actionnaires	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.2.
Personne	signifie toute personne physique, trust, société en commandite, société, société anonyme, ou autre personne morale constituée selon les lois de n'importe quel lieu.
Personne Morale	a le sens attribué à ce terme dans l'article 14.2.
Préavis du Cédant	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Prix d'Achat	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Prix Offert	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
RCS	signifie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg).
Société	signifie Uniloc Luxembourg S.A.
Statuts	signifie les présents statuts, tels que modifiés de temps à autre.
Sûreté	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.2.
Warrants	a le sens attribué à ce terme à l'article 6.1bis.

(h) Insertion d'un nouvel article 6.1bis après l'article 6.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

6.1bis Nonobstant toute disposition contraire dans ces Statuts, à tout moment après (i) l'exercice de tous les Warrants en circulation au(x) détenteur(s) des Warrants ou au(x) cessionnaire(s) de ces Warrants, leurs affiliés et fonds affiliés, et chacun de leurs successeurs et héritiers respectifs (les Warrants), mais avant (ii) la réalisation de toute offre constituant un événement de monétisation majeur tel que, mais non limité à, une introduction en bourse et/ou la vente des actions de la Société, ayant pour effet que ces actions soient listées ou négociées sur un marché internationalement reconnu ou système de cotation automatisé ou tout autre système similaire (une IPO) (chacun un Événement de Monétisation),

(a) le prix de souscription minimum de toutes nouvelles actions devant être émises par la Société devra être la valeur de marché de ces actions, et

(b) un virgule cinq pour cent (1,5%) de toutes nouvelles actions (à l'exception des Actions de Warrant) devant être émises par la Société, que soit sur décision de l'Assemblée Générale ou par une action du Conseil, devra être offert en priorité au(x) détenteur(s) des Warrants ou, le cas échéant, des Actions de Warrants au moins trente (30) jours avant la date de cette émission.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la disposition qui précède ne s'applique pas, et cesse de s'appliquer, à toute émission de nouvelles actions dans le contexte de tout Événement de Monétisation tel que, mais non limité à, une IPO.

Nonobstant toute disposition contraire dans ces Statuts, à tout moment avant l'exercice de tous les Warrants, toute augmentation du capital social de la Société suite à une décision de son Assemblée Générale ne pourra pas avoir lieu sans une augmentation proportionnelle du montant du capital autorisé non-émis de la Société et de la portion de ce capital réservé à l'émission des Actions de Warrants conformément à l'article 6.3.

Cet article 6.1bis est au profit du(des) détenteur(s) des Warrants de temps à autre uniquement et ce(s) détenteur(s) peut(peuvent) y renoncer par écrit.

(i) Modification subséquente de l'article 6.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Le capital autorisé est fixé à vingt mille six cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis et dix cents (US 20.648,10). Un montant d'un maximum de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) du capital autorisé de la Société sera réservé à l'émission des Actions de Warrants.

Les Actionnaires devront faire ou faire faire tous les actes et choses nécessaires pour donner effet à l'exercice de tout Warrant, y compris, entre autres (i) en renouvelant le capital autorisé de cet article à l'expiration de la période initiale de cinq (5) ans pour une période supplémentaire de cinq (5) ans si des warrants sont en circulation et (ii) en ratifiant toute augmentation du capital social réalisée par le Conseil conformément à ces Statuts et/ou en augmentant le capital social de la Société par l'émission d'un nombre d'actions sans valeur nominale tel que cela peut être requis au moment de l'exercice par le(s) détenteur(s) des Warrants de temps à autre. Les Actionnaires doivent en outre s'abstenir d'en-

treprendre toute action qui pourrait nuire à la mise en œuvre des Warrants et/ou qui pourrait affecter l'émission des Actions de Warrants au moment de l'exercice des Warrants par son(leurs) détenteur(s) de temps à autre.

(j) Modification subséquente de l'article 6.7 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

6.7 Les Actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux Actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs Actions en vertu de la Loi sur les Sociétés (le «Droit Préférentiel de Souscription») (le Droit Préférentiel Statutaire). Cependant, durant une période de cinq (5) ans à compter de la Date de Publication, sous réserve de l'article 6.1bis, le Conseil est autorisé à supprimer ou à limiter ce Droit Préférentiel Statutaire lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Aucune disposition contenue dans ces Statuts qui est au profit du(des) détenteur(s) des Warrants ne peut être modifiée sans le consentement d'une majorité de ce(s) détenteur(s).

(k) Décision de créer un registre des Warrants de la Société (le Registre des Warrants) et d'inscrire l'Emission des Warrants dans le Registre des Warrants et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, à procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Warrants émis dans le Registre des Warrants.

(l) Ratification de la nomination de Mme Alexandra Lipinski-Hauck, en tant qu'Administrateur B de la Société, en remplacement de M. Carl Pivert, avec effet au 20 octobre 2014 pour une période se terminant après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 30 juin 2014; Décision de réduire le nombre de membres du conseil de la Société de sept (7) à trois (3) membres du conseil et prise d'acte et approbation de la démission de Mme Virginia Strelen, Mme Alexandra Lipinski-Hauck, M. Erik-Jan Schoop, M. Jean-Marc McLean en tant qu'Administrateurs B de la Société et désignation de M. Craig Etchegoyen, Administrateur A de la Société, en tant qu'Administrateur B de la Société avec effet au 16 décembre 2014.

IV. Après considération de ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Assemblée décide de prendre acte, d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier la conclusion par la Société, et de son exécution aux termes, d'un certain Contrat d'Acquisition de Warrants et de Billets et de Partage des Recettes devant être conclu par et entre, entre autres, la Société, Uniloc Aus, Uniloc USA et Fortress, et en vertu duquel la Société accepte d'émettre aux Acquéreurs les Warrants.

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 2.063.753 actions

Votes contre: 0 actions

Abstentions: 0 actions

Suspendues: 230.000 actions

La Première Résolution est par conséquent adoptée.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide de prendre acte que les obligations de la Société, Uniloc Aus, et Uniloc USA en vertu du Contrat d'Acquisition de Warrants et de Billets et de Partage des Recettes seront garanties, entre autres et sans limitation, par:

(a) un certain Contrat de Sûreté en vertu duquel chaque Constituant devra accorder la Garantie;

(b) un certain Contrat de Sûreté sur les Brevets pour rendre les sûretés opposables dans la Garantie en vertu du Contrat de Sûreté; et

(c) un certain Contrat de Garantie vertu duquel la Société doit garantir le paiement exigible et ponctuel, la décharge et l'entière performance de toutes les Obligations Garanties de Uniloc USA.

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 2.063.753 actions

Votes contre: 0 actions

Abstentions: 0 actions

Suspendues: 230.000 actions

La Deuxième Résolution est par conséquent adoptée.

Troisième Résolution:

L'Assemblée décide

(a) Pour autant que de besoin, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en relation avec l'Emission des Warrants et les Actions de Warrants; et

(b) De prendre acte, d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier (i) l'Emission de Warrants de temps à autre du nombre de Warrants permettant aux Détenteurs de Warrants de souscrire aux Actions de Warrants et exerçables pendant une période de sept (7) ans à un prix d'exercice tel que déterminé dans l'Instrument des Warrants, (ii) l'Instrument des Warrants et (iii) de la souscription par les Détenteurs de Warrants de tous les Warrants; et

(c) Pour autant que de besoin, de donner pouvoir et autorité donnés au Conseil pour procéder à l'Émission des Warrants conformément à et sous réserve de l'Instrument des Warrants; et

(d) De prendre acte qu'en vertu de l'AGE, le Conseil a été autorisé pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'AGE au journal officiel du Luxembourg, à (a) augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de la Société conformément aux termes et conditions des Statuts et (b) supprimer à cet égard, dans la mesure légalement requise, tout droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société en relation avec l'émission par la Société des Actions des Investisseurs (tel que défini dans l'AGE); et

(e) Après avoir examiné le Rapport, (i) qu'un montant maximum de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) du capital autorisé de la Société, tel qu'augmenté à l'occasion de l'AGE, sera réservé à l'émission des Actions de Warrants aux Détenteurs de Warrants au moment de l'exercice des Warrants et (ii) que le Conseil est autorisé pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de l'AGE au journal officiel du Luxembourg, à (a) augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé de la Société conformément aux termes et conditions des Statuts et (b) supprimer à cet égard, dans la mesure légalement requise, tout droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société en relation avec l'émission par la Société des Actions de Warrants; et

(f) (i) de faire ou faire faire tous actes ou toutes choses nécessaires afin de donner effet à l'exercice de tout Warrant et à l'émission des Actions de Warrants, y compris, entre autres un engagement de renouveler le capital autorisé de l'article 6 des Statuts à l'expiration de la période initiale de cinq (5) ans pour une période supplémentaire de cinq (5) ans et de ratifier toute augmentation du capital social effectuée par le Conseil conformément aux Statuts et/ou (ii) de s'engager à augmenter le capital social de la Société et d'émettre un nombre d'Actions de Warrants au moment de l'exercice des Warrants conformément à et sous réserve de l'Instrument des Warrants, étant entendu que ces Actions de Warrants seront des actions nominatives accordant à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation, (iii) de s'engager à augmenter le capital autorisé de la Société proportionnellement à toute augmentation du capital social subséquente pour autoriser le Conseil à émettre un nombre d'Actions de Warrants tel que décrit au point 3.(b) ci-dessus, (iv) dans le cas d'une cession d'actions, de faire en sorte que le cessionnaire, lorsqu'il deviendra un actionnaire de la Société, soit soumis aux mêmes engagements en vertu des points 3.(f) (ii) et 3. (f) (iii) ci-dessus et (v) pour autant que de besoin, que tous les actes et actes notariés passés avant la date des présentes au nom et pour le compte de la Société en vue de mettre en oeuvre la présente résolution sont par la présente approuvés, adoptés, ratifiés et confirmés et (vi) de s'abstenir d'entreprendre toute action qui pourrait nuire aux Warrants et à l'émission des Actions de Warrants conformément aux termes et conditions de l'Instrument des Warrants; et

(g) De modifier l'article 1 (Définitions) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions. En cas d'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne le prévoie autrement, les termes suivant auront la signification suivante:

Acheteur	a le sens donné à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Actionnaires	signifie les personnes nommées dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs d'Actions de temps à autre et Actionnaire signifie n'importe lequel d'entre eux.
Actionnaire Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des actionnaires de la Société, conformément aux articles 39 et 40 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Actions de temps à autre.
Actions	signifie les actions sous la forme nominative dans le capital de la Société sans valeur nominale et Action signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Actions Offertes	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
Actions de Warrants	signifie les Actions devant être émises au(x) détenteur(s) de Warrants de temps à autre au moment de leur exercice.
Administrateur A	a le sens attribué à ce terme à l'article 14.3.
Administrateur B	a le sens attribué à ce terme à l'article 14.3.
Administrateur Unique	signifie l'administrateur unique de la Société.
Administrateurs	signifie l'/les Administrateur(s) A et l'/les Administrateur(s) B nommé(s) comme tels par l'Assemblée Générale et Administrateur signifie n'importe lequel d'entre eux.
Affiliés	signifie, en relation à toute personne, toutes les Filiales de cette personne, toute Parente dont elle est Filiale et toutes autres Filiales de ce même Parent et Affilié signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Actionnaires.
Autres Actionnaires	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.2.
Avis aux Actionnaires	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.2.
Avis de la Société	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
Avis de Rejet	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.6.1.

Cédant	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.1.
Cession	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.2.
Cessionnaire	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.1.
Concurrent	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.6.1.
Conseil	signifie le conseil d'administration de la Société constitué par les Administrateurs, si plusieurs Administrateurs ont été nommés.
Contrefacteur	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.6.1.
Événement de Monétisation	a le sens attribué à ce terme à l'article 6.1bis.
Expert	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.3.
IPO	a le sens attribué à ce terme à l'article 6.1bis.
Filiale	signifie (i) une personne dans laquelle une autre personne (sa Parente) possède le contrôle direct ou indirect ou détient directement ou indirectement plus de cinquante pourcent (50%) des droits de votes ou droit de propriété similaire (et contrôle, dans ce contexte, signifie le pouvoir de diriger la gestion et les politiques de la personne soit à travers la détention de droits de vote, par contrat ou par d'autre moyen), ou (ii) une Personne traitée comme une filiale dans les bilans financiers de toute autre personne (sa Parente) conformément aux Normes Internationales en matière d'Information Financière.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.
Juste Valeur	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Période de Prémption des Actionnaires	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.2.
Personne	signifie toute personne physique, trust, société en commandite, société, société anonyme, ou autre personne morale constituée selon les lois de n'importe quel lieu.
Personne Morale	a le sens attribué à ce terme dans l'article 14.2.
Préavis du Cédant	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Prix d'Achat	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.3.
Prix Offert	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.5.2.1.
RCS	signifie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg).
Société	signifie Uniloc Luxembourg S.A.
Statuts	signifie les présents statuts, tels que modifiés de temps à autre.
Sûreté	a le sens attribué à ce terme à l'article 8.2.
Warrants	a le sens attribué à ce terme à l'article 6.1bis.

(h) D'insérer d'un nouvel article 6.1bis après l'article 6.1 des Statuts qui aura la teneur suivante:

6.1bis Nonobstant toute disposition contraire dans ces Statuts, à tout moment après (i) l'exercice de tous les Warrants en circulation au(x) détenteur(s) des Warrants ou au(x) cessionnaire(s) de ces Warrants, leurs affiliés et fonds affiliés, et chacun de leurs successeurs et héritiers respectifs (les Warrants), mais avant (ii) la réalisation de toute offre constituant un événement de monétisation majeur tel que, mais non limité à, une introduction en bourse et/ou la vente des actions de la Société, ayant pour effet que ces actions soient listées ou négociées sur un marché internationalement reconnu ou système de cotation automatisé ou tout autre système similaire (une IPO) (chacun un Événement de Monétisation),

(a) le prix de souscription minimum de toutes nouvelles actions devant être émises par la Société devra être la valeur de marché de ces actions, et

(b) un virgule cinq pour cent (1,5%) de toutes nouvelles actions (à l'exception des Actions de Warrant) devant être émises par la Société, que soit sur décision de l'Assemblée Générale ou par une action du Conseil, devra être offert en priorité au(x) détenteur(s) des Warrants ou, le cas échéant, des Actions de Warrants au moins trente (30) jours avant la date de cette émission.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la disposition qui précède ne s'applique pas, et cesse de s'appliquer, à toute émission de nouvelles actions dans le contexte de tout Événement de Monétisation tel que, mais non limité à, une IPO.

Nonobstant toute disposition contraire dans ces Statuts, à tout moment avant l'exercice de tous les Warrants, toute augmentation du capital social de la Société suite à une décision de son Assemblée Générale ne pourra pas avoir lieu sans une augmentation proportionnelle du montant du capital autorisé non-émis de la Société et de la portion de ce capital réservé à l'émission des Actions de Warrants conformément à l'article 6.3.

Cet article 6.1bis est au profit du(des) détenteur(s) des Warrants de temps à autre uniquement et ce(s) détenteur(s) peut(peuvent) y renoncer par écrit.

(i) De modifier l'article 6.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Le capital autorisé est fixé à vingt mille six cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis et dix cents (US 20.648,10). Un montant d'un maximum de mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) du capital autorisé de la Société sera réservé à l'émission des Actions de Warrants.

Les Actionnaires devront faire ou faire faire tous les actes et choses nécessaires pour donner effet à l'exercice de tout Warrant, y compris, entre autres (i) en renouvelant le capital autorisé de cet article à l'expiration de la période initiale de cinq (5) ans pour une période supplémentaire de cinq (5) ans si des warrants sont en circulation et (ii) en ratifiant toute augmentation du capital social réalisée par le Conseil conformément à ces Statuts et/ou en augmentant le capital social de la Société par l'émission d'un nombre d'actions sans valeur nominale tel que cela peut être requis au moment de l'exercice par le(s) détenteur(s) des Warrants de temps à autre. Les Actionnaires doivent en outre s'abstenir d'entreprendre toute action qui pourrait nuire à la mise en oeuvre des Warrants et/ou qui pourrait affecter l'émission des Actions de Warrants au moment de l'exercice des Warrants par son(leurs) détenteur(s) de temps à autre.

(j) De modifier l'article 6.7 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

6.7 Les Actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux Actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs Actions en vertu de la Loi sur les Sociétés (le «Droit Préférentiel de Souscription») (le Droit Préférentiel Statutaire). Cependant, durant une période de cinq (5) ans à compter de la Date de Publication, sous réserve de l'article 6.1bis, le Conseil est autorisé à supprimer ou à limiter ce Droit Préférentiel Statutaire lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Aucune disposition contenue dans ces Statuts qui est au profit du(des) détenteur(s) des Warrants ne peut être modifiée sans le consentement d'une majorité de ce(s) détenteur(s).

(k) De créer un registre des Warrants de la Société (le Registre des Warrants) et d'inscrire l'Emission des Warrants dans le Registre des Warrants et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, à procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Warrants émis dans le Registre des Warrants.

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 2.063.753 actions

Votes contre: 0 actions

Abstentions: 0 actions

Suspendues: 230.000 actions

La Troisième Résolution est par conséquent

Quatrième Résolution:

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Mme Alexandra Lipinski-Hauck en tant qu'Administrateur B de la Société, en remplacement de M. Carl Pivert, avec effet au 20 octobre 2014 pour une période se terminant après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels au 30 juin 2014, de réduire le nombre de membres du conseil de la Société de sept (7) à trois (3) membres du conseil et de prendre acte et d'approuver la démission de Mme Virginia Strelen, Mme Alexandra Lipinski-Hauck, M. Erik-Jan Schoop, M. Jean-Marc McLean en tant qu'Administrateurs B de la Société et de désigner de M. Craig Etchegoyen, Administrateur A de la Société, en tant qu'Administrateur B de la Société avec effet au 16 décembre 2014.

Le Conseil est par conséquent composé comme suit:

John Dennis, Administrateur A;

Matthew McGovern, Administrateur A;

Craig Etchegoyen, Administrateur B.

Cette résolution a été votée comme suit:

Votes pour: 2.063.753 actions

Votes contre: 0 actions

Abstentions: 0 actions

Suspendues: 230.000 actions

La Quatrième Résolution est par conséquent

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Bless, B. Beerens, T. Nguyen, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2015. GAC/2015/163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015031478/893.

(150034556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

K&K Racing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 194.700.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le onze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Tom KIEFFER, demeurant au 17, Uespelterwee, L-5740 Filsdorf, et

2. Monsieur Christian KOSCH, demeurant au 6, rue Duelemerbaach, L-5839 Fentange,

tous deux ici représentés par Monsieur Georges THINNES, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procurations données sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts, ci-après «les Statuts», et les dispositions légales, ci-après «la Loi».

La Société prend la dénomination de K&K Racing Sàrl.

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Hesperange.

Le siège social peut être transféré sur simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'achat, la vente, la location et la maintenance de voitures de courses.

Elle pourra également effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son objet, la Société pourra également procéder à l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Enfin, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Gérance.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si au moins deux gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au conseil de gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

9.2. Un gérant peut, à toute époque, se démettre de ses fonctions, mais à charge par lui d'avertir les associés par lettre recommandée au moins 3 (trois) mois à l'avance.

9.3. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum, par décision d'une assemblée des associés.

Art. 10. Pouvoirs de la Gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués par la gérance de la Société à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

11.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 12. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 10.2. des Statuts.

Art. 13. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 14. Pouvoirs - Droits de vote.

14.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

14.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité.

15.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas 25 (vingt-cinq) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

15.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (50%) du capital social.

15.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

15.4. Enfin, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le 31 décembre la gérance établit les comptes annuels.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Tom KIEFFER, prénommé	50	6.250
2. Monsieur Christian KOSCH, prénommé	50	6.250
TOTAUX	100	12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 1.050,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la Société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des Statuts:

Monsieur Tom KIEFFER, né le 30 novembre 1974 à Luxembourg, ingénieur diplômé, demeurant au 17, Uespelterwee, L-5740 Filsdorf.

Le gérant pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 44, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Georges THINNES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 février 2015. Relation GAC/2015/1258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015031198/163.

(150034919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Maj Invest Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.902.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of MAJ INVEST ALTERNATIVE (hereafter referred to as the "Company"), a Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, established in the Grand Duchy of Luxembourg, with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number B. 169 902, having its registered office at, 49 avenue J.F. Kennedy L- 1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 21 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1766.

The Meeting was opened by Mr Antonio Thomas, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mr Silvano Del Rosso, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Hélène Iagnemma, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. To hear the report of the board of directors of the Company for the period from 1 January 2014 to 27 June 2014 (date of liquidation).
2. To hear the report of the independent auditor of the Company for the period from 1 January 2014 to 27 June 2014 (date of liquidation).
3. To approve the audited financial statements of the Company for the period from 1 January 2014 to 27 June 2014 (date of liquidation).
4. To grant discharge to the members of the board of directors in office until the date of liquidation.
5. To hear the report of the liquidator of the Company.
6. To hear the report on the liquidation by the independent auditor of the Company.
7. To approve the report on the liquidation by the independent auditor and the report of the liquidator.
8. To grant discharge to the liquidator.
9. To grant the power to the liquidator to act for the Company after the closure of its liquidation in order to receive outstanding receivables, to pay all outstanding liabilities and to transfer the remaining assets, if any, to the shareholders.
10. To decide on the closure of the liquidation.
11. To decide to keep the books and records of the Company for a period of at least five years at the former registered office of the Company or at another place to be determined by the Meeting.
12. Any other business.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the Meeting, no convening notices were sent, the shareholders present or represented declaring they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this Meeting.

IV. That no quorum is required for this Meeting and the resolutions will be passed if approved by a simple majority of the votes cast at the Meeting.

V. That, as a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

The reports of the board of directors, the independent auditor and of the liquidator were presented to the Meeting.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The report of the board of directors of the Company for the period from 1 January 2014 to 27 June 2014 is hereby approved.

Second resolution:

The report of the independent auditor of the Company for the period from 1 January 2014 to 27 June 2014 is hereby approved.

Third resolution:

The audited financial statements of the Company for the period from 1 January 2014 to 27 June 2014 are hereby approved.

Fourth resolution:

Discharge is granted to the directors of the Company in office until 27 June 2014.

Fifth resolution:

The reports of the liquidator and of the independent auditor on the liquidation are hereby approved.

Sixth resolution:

Discharge is granted to the liquidator.

Seventh resolution:

The Meeting decides to grant power to the liquidator to act for the Company after the closure of its liquidation in order to receive outstanding receivables, to pay all outstanding liabilities and to transfer the remaining assets, if any, to the shareholders.

Eighth resolution:

The Meeting decides to close the liquidation.

Ninth resolution:

The Meeting decides to keep the books and records of the Company for a period of at least five years at the former registered office of the Company.

Tenth resolution:

The Meeting decides that the amounts which could not be paid to creditors and the proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la société anonyme MAJ INVEST ALTERNATIVE (ci-après la "Société"), une Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, établie

au Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B. 169 902, ayant son siège social à 49 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 Juin 2012, acte qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1766.

L'Assemblée est ouverte par le Président, Monsieur Antonio Thomas, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Silvano Del Rosso, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Marie-Hélène Iagnemma, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. D'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société concernant la période du 1 janvier 2014 au 27 juin 2014 (date de la liquidation).

2. D'approuver le rapport du réviseur d'entreprises indépendant de la Société concernant la période du 1 janvier 2014 au 27 juin 2014 (date de la liquidation).

3. D'approuver les états financiers audités de la Société concernant la période du 1 janvier 2014 au 27 juin 2014 (date de la liquidation).

4. De donner décharge aux administrateurs de la Société en fonction jusqu'à la date de la liquidation.

5. D'entendre le rapport du liquidateur.

6. D'entendre le rapport sur la liquidation du réviseur d'entreprises indépendant.

7. D'approuver le rapport sur la liquidation du réviseur d'entreprise et le rapport du liquidateur.

8. De donner décharge au liquidateur.

9. De donner pouvoir au liquidateur d'agir pour la Société après la clôture de la liquidation en vue de recevoir des créances impayées, de payer toutes les dettes impayées et de transférer les actifs restants, si c'est le cas, aux actionnaires.

10. De décider la clôture de la liquidation.

11. De décider que les livres et les registres de la Société seront détenus pendant une période d'au moins cinq années à l'ancien siège social de la Société ou à un autre endroit déterminé par l'Assemblée.

12. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital est représentée à la présente Assemblée, de sorte qu'il n'y a pas eu d'avis convocations et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente Assemblée.

IV. Qu'aucun quorum n'est requis pour cette Assemblée et que les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée seront adoptées si votées par une majorité simple des voix exprimées à l'Assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Les rapports du conseil d'administration, du réviseur d'entreprises indépendant et du liquidateur ont été présentés à l'Assemblée.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le rapport du conseil d'administration de la Société concernant la période du 1 janvier 2014 au 27 juin 2014 est approuvé par la présente.

Deuxième résolution:

Le rapport du réviseur d'entreprises indépendant de la Société concernant la période du 1 janvier 2014 au 27 juin 2014 est approuvé par la présente.

Troisième résolution:

Les états financiers de la Société concernant la période du 1 janvier 2014 au 27 juin 2014 sont approuvés par la présente.

Quatrième résolution:

Décharge est accordée aux administrateurs de la Société en fonction jusqu'au 27 juin 2014.

Cinquième résolution:

Les rapports du liquidateur et du réviseur d'entreprises indépendant sur la liquidation sont approuvés par la présente.

Sixième résolution:

Décharge est accordée au liquidateur.

Septième résolution:

L'Assemblée confère pouvoir au liquidateur d'agir pour la Société après la clôture de la liquidation en vue de recevoir des créances impayées, de payer toutes les dettes impayées et de transférer les actifs restants, si c'est le cas, aux actionnaires.

Huitième résolution:

L'Assemblée décide la clôture de la liquidation.

Neuvième résolution:

L'Assemblée décide de conserver les registres et les livres de la Société pendant une période d'au moins cinq années à l'ancien siège social de la Société.

Dixième résolution:

L'Assemblée décide que les avoirs qui n'ont pas pu être payés aux créiteurs et les produits qui n'ont pas pu être distribués aux personnes y ayant droit seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. THOMAS, S. DEL ROSSO, M.-H. IAGNEMMA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62984. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015031256/174.

(150034855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Nomad S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.456.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TRENTE-ET-UN DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Patrick DEMEESTERE, entrepreneur, né le 5 janvier 1961 à Knokke (Belgique), résidant au 468/81 Zeedijk à B-8301 KNOKKE-HEIST («L'Actionnaire»),

représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean FAWÉ, employé, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, Boulevard de la Foire, n° 1,

aux termes d'une procuration donnée le 5 décembre 2014.

Ladite procuration restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- qu'il est le seul actionnaire de la société NOMAD S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 31.000,- ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 957 du 23 mai 2007, société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.456,

que le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000 EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1 EUR) chacune, toutes souscrites et partiellement libérées;

- que la partie comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- que l'activité de la Société ayant cessé, la partie comparante, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu a été payé ou provisionné. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;
- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société ODD Financial Services S.A, ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.014, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;
- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;
- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que Monsieur Patrick DEMEESTERE est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FAWÉ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031318/69.

(150034763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.087.

—
EXTRAIT

Monsieur David Micallef a démissionné de son mandat de représentant permanent de la société avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Le mandat au Conseil d'administration a pris fin juste après l'assemblée générale extraordinaire du mois du 30 décembre 2014 pour les personnes suivantes: Monsieur Tom E. Casteleyn, Monsieur John Michael Roy, Monsieur Brian Anthony Ruane et la société An Other Look to Efficiency.

Le mandat au Conseil d'administration a pris fin après démission au 31 décembre 2014 pour Monsieur Andrew Bell.

L'assemblée des actionnaires du 17 octobre 2014 décide de nommer en qualité d'administrateur de la société, au Monsieur Hedi Ben Mahmoud, né 8 octobre 1973 à Marseille, France, demeurant professionnellement à 46 Rue Montoyer, 1000 Bruxelles, Belgique, avec effet au 17 octobre 2014.

L'assemblée des actionnaires du 30 décembre 2014 décide de nommer en qualité d'administrateur de la société:

- Madame Laura Ahto, née le 22 décembre 1956 à New Jersey, Etats-Unis, demeurant professionnellement à 46 Rue Montoyer, 1000 Bruxelles, Belgique, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

- Madame Karen Peetz, née le 15 septembre 1955 en Pennsylvanie, Etats-Unis, demeurant professionnellement à 46 Rue Montoyer, 1000 Bruxelles, Belgique, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

- Monsieur Kurt Woetzel, né le 11 janvier 1955 à New Jersey, Etats-Unis, demeurant professionnellement à 46 Rue Montoyer, 1000 Bruxelles, Belgique, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

- Monsieur Olivier Lefebvre, né le 1^{er} octobre 1957 à Bruges, Belgique, demeurant professionnellement à 46 Rue Montoyer, 1000 Bruxelles, Belgique, avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

1. Michael Colquhoun Cole-Fontayn;

2. Eric Alain Pulinx;

3. Wim Karel Jules Hautekiet;

4. Annik Erica Bosschaerts;

5. James Christopher Mc Eleney;

6. Patrick Joseph Duffy;

7. Edward John Kemp;

8. Jürgen Marziniak;

9. Hani Kablawi;

10. Laura Ahto;

11. Karen Peetz;

12. Kurt Woetzel;

13. Olivier Lefebvre; et

14. Hedi Ben Mahmoud.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon SA/NV, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015030807/43.

(150033900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

SOUTHRAB INVESTMENTS, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 20.760.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015030794/10.

(150033605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

Orza Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 48, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 186.645.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du lundi 9 février 2015

La réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le lundi 9 février 2015 au bureau du magasin «Epicerie Creole» de Mr Orlando GOMES SANCHES sis au 58, rue Pierre Krier, L – 1880 Luxembourg, assemblée générale extraordinaire a vu la participation de:

1) Mr Orlando SANCHES GOMES, né le 21 mars 1964 à Santa Catarina (République du Ca Vert), demeurant à L – 4440 Soleuvre, 131, rue d'Esch, détenant Quarante et Deux (42) parts sociales du capital de la société ORZA LUX SàrL et Gérant administratif

2) Mr ZADI Roger, né le 16 août 1962 à Port Bouët, Abidjan (République de Côte d'Ivoire), demeurant à L – 2349 Luxembourg, 48, rue des prés, détenant Quarante et Une (41) parts sociales de la société ORZA LUX SàrL et Gérant Technique

L'assemblée générale extraordinaire avec la présence de Deux (2) sur les Trois (3) détenant à eux seuls Soixante et Sept (67%) des parts sociales a siégé et décidé:

1°) Le mandat de Mr ZADI Roger, en qualité de Gérant Technique de la société ORZA LUX SàrL a pris fin le 31 octobre 2014.

2) Le mandat de Mr Adriano DOMINGOS DO NASCIMENTO en qualité de gérant administratif a pris fin le 01 juillet 2014

3°) Mr ZADI Roger est remplacé dans ses fonctions de Gérant Technique par Mr ZADI Boizo Kouakou Franck Teddy né le 7 novembre 1991 à Geldern (Allemagne) et demeurant au 11 bis, avenue de la concorde, 54440 Herserange France qui a pris fonction depuis le 14 novembre 2014 en qualité de Gérant Technique de la société ORZA LUX SàrL

4°) Les Quarante et Une parts (41) de Mr Adriano DOMINGO DO NASCIMENTO sont cédées à Mr ZADI Roger.

En conséquence de la cession des parts sociales de Mr Adriano DOMINGO DO NASCIMENTO à Mr ZADI Roger, il résulte que désormais:

(i) Mr ZADI Roger devient ainsi Actionnaire Majoritaire avec 66% du Capital Social de la société ORZA LUX SàrL. Soit Quatre Vingt et Deux (82) parts sociales de la société ORZA LUX SàrL

(ii) Mr Adriano DOMINGO DO NASCIMENTO ne fait plus partie des actionnaires de ladite société.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015031345/33.

(150034526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Nanterre G S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.401.

—

Extrait des Résolutions prises par l'Associé unique de la société le 15 Février 2015

L'Associé unique de la Société, étant GL PROPERTIES Limited enregistrée sous le numéro 536614, une société avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

(l'«Associé unique»)

a décidé de transférer le siège de la Société du 15, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg à compter du 15 Février 2015, pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le nouveau siège de la Société est:

174, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nanterre G S.à r.l. (en liquidation)

Christophe Gammal

Liquidateur

Référence de publication: 2015031310/21.

(150034921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

SOPREFIRA, Société pour la prévention et le financement des risques par la réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 35.868.

Extrait du Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 24 septembre 2014 prises sous la forme circulaire

1. Modification des pouvoirs de signature. Les pouvoirs de signature sur le compte bancaire de la société tels que définis ci-dessous annulent et remplacent les précédents pouvoirs octroyés par le Conseil d'administration en date du 11 février 2014. Ils sont donnés pour une durée indéterminée. Toutefois, la présente délégation de pouvoirs étant liée aux fonctions exercées par chaque bénéficiaire à la date de rédaction des présentes résolutions, elle prend fin de plein droit pour le bénéficiaire concerné en cas de cessation de ses fonctions.

Les nouveaux pouvoirs de signature sont les suivants:

Afin d'effectuer sur le compte bancaire susmentionné les opérations suivantes:

- a) Effectuer tous paiements ou dépôt de sommes dues par SOPREFIRA, notamment par signature d'ordres de virement, de chèques, de billets à ordre ainsi que par acceptation de lettres de change et plus généralement par signature de tous documents et toutes pièces quelle qu'en soit la nature, ayant pour effet de débiter le compte bancaire susmentionné;
- b) Signer tous mandats, effets, bons de paiement au profit de toutes personnes physiques ou morales et caisses, et notamment tous établissements de crédit et banques;
- c) Donner toutes quittances et décharges pour toutes sommes ou tous titres reçus au nom et pour le compte de SOPREFIRA;
- d) Demander à la banque susmentionnée l'émission de tous cautionnements, avals, garanties de paiement à première demande en faveur de SOPREFIRA;
- e) Recevoir toutes sommes dues à SOPREFIRA à quelque titre que ce soit sous toute forme, en vue d'en faire porter le montant au crédit du compte bancaire susmentionné de la société SOPREFIRA;
- f) Recevoir quittances et décharges pour tous titres remis, toutes sommes payées ou déposées;
- g) Faire opposition sur tous chèques, traites ou prélèvements à condition que le motif de celle-ci soit juridiquement valable, par exemple suite à une erreur manifeste, un vol ou une perte de chèque;
- h) Se faire délivrer tous carnets de chèques et de virements.

Les opérations visées aux points a), b), c), d) ci-dessus sont désignées ci-après comme les «Opérations de Débit».

À:

1) Liste 1

Sami BADARANI

Andrew HIBBERT

Bruno CHAMBRIARD

Liste 2

Viviane DESCLES

Thierry HUBERT

François BEAUME

pour effectuer, en agissant à deux conjointement, toute Opération de Débit, à condition que les personnes appartenant à la liste «2» doivent nécessairement d'adjoindre la signature d'une des personnes appartenant à la liste «1».

2) Liste 1

Viviane DESCLES

Liste 2

Valérie DUBOIS

Jean-Michel OLOA

sont habilités à effectuer, en agissant à deux conjointement, toute Opération de Débit inférieure à 15.000 euros (quinze mille euros) ou sa contre-valeur en devises, à condition que les personnes appartenant à la liste «2» doivent nécessairement s'adjoindre la signature des personnes appartenant à la liste «1».

Référence de publication: 2015031414/51.

(150034343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.